

### **RESUME DU PROSPECTUS**

Mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission aux négociations sur Euronext à Paris d'obligations indexées sur la performance de iSTOXX® France Germany Benelux 60 EW NR Decrement 5% d'un montant total de 100.000.000 d'euros et venant à échéance le 15 mars 2032

#### **Code ISIN FR0014006N66**

**Select Premium Février 2022** 

Le prospectus a été approuvé le 10 décembre 2021 sous le numéro n°21-525 par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**), en sa qualité d'autorité compétente pour l'application des dispositions du règlement (UE) n°2017/1129.

#### RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

	Section A – Introduction et avertissements							
Nom et codes internationau x d'identificatio n des valeurs mobilières (ISIN)	Obligations à capital non garanti à l'échéance indexées sur l'indice iSTOXX® France Germany Benelux 60 EW NR Decrement 5% (les <b>Obligations</b> ).  Le code ISIN des Obligations est : FR0014006N66.  Le code commun des Obligations est : 241131092.							
Identité et coordonnées de l'émetteur	Crédit Mutuel Arkéa (l' <b>Émetteur</b> ) Le siège social de l'Émetteur est situé 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon, France. L'Identifiant d'Entité Juridique ( <i>Legal Entity Identifier</i> (LEI)) de l'Émetteur est 96950041VJ1QP0B69503.							
Identité et coordonnées des offreurs	Les offreurs sont :  - Arkéa Direct Bank (Fortunéo) (LEI - 969500EYUH381IUM2589), dont le siège social est situé Tour Ariane – 5, place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense ;  - Federal Finance (Arkéa Banque Privée) (LEI - 969500ZO0UK0ACQQHO98), dont le siège social est situé 1, allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon ;  - Suravenir (LEI - 969500RUV6XRD41QXE73), dont le siège social est situé au 232, rue du Général Paulet, 29200 Brest ; et							

-	les caisses locales affiliées aux fédérations (i) du Crédit Mutuel de Bretagne, dont le
	siège social est situé au 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon et (ii) du Sud-
	Ouest, dont le siège social est situé avenue Antoine Becquerel, 33608 Pessac.

# Identité et coordonnées de l'autorité compétente approuvant le prospectus

Autorité des marchés financiers (l'Autorité Compétente)

17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

France

Tél.: 01 53 45 60 00

#### Date d'approbation du prospectus

L'Autorité Compétente a apposé le numéro d'approbation n°21-525 en date du 10 décembre 2021 sur le Prospectus.

#### Avertissement général relatif au résumé

Ce présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Obligations doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Obligations.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

#### Section B – Informations Clés sur l'Émetteur

#### Oui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

#### Siège social/ Forme juridique/ Législation/ Pays d'immatricula tion

Le siège social de l'Émetteur est situé 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon, France.

L'Émetteur est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français, immatriculée en France. Elle est régie par :

- la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- les articles L. 231-1 à L. 231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;
- les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;
- les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- les articles L. 512-55 à L. 512-59 du Code monétaire et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel; et
- les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.

## Principales activités

Fabricant et distributeur, Crédit Mutuel Arkéa, banque de détail, est en mesure de proposer à ses clients, qu'ils soient particuliers, entreprises, associations ou collectivités, une gamme complète de produits et services bancaires, financiers, patrimoniaux, d'assurance. Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa (le groupe Crédit Mutuel Arkéa réunit, au jour de l'approbation du Prospectus, le Crédit Mutuel Arkéa, les réseaux de Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ainsi que ses filiales, ci-après le **Groupe Crédit Mutuel Arkéa**) présente notamment la particularité de développer des services bancaires en marque blanche à destination d'autres établissements financiers et de paiement.

Entreprise mutualiste et coopérative, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en bourse. Il

appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients. Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui conjugue solidité financière et croissance durable, met ainsi sa performance au service du financement de l'économie réelle, de l'autonomie et des projets de ses 5,0 millions de clients au 30 juin 2021.

## Principaux actionnaires

Le capital de Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Aucune des caisses locales des fédérations ne détient plus de 5% du capital de Crédit Mutuel Arkéa.

Il n'existe pas d'accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de l'Émetteur.

Description
du Groupe
Crédit Mutuel
Arkéa et de la
position de
l'Émetteur au
sein du
Groupe
Crédit Mutuel
Arkéa

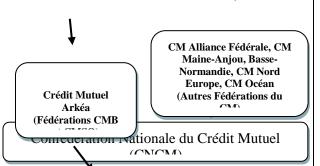
En vertu de l'article 10 du règlement européen N°575/2013 et de l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa constitue une entité prudentielle unique placée sous l'autorité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM ou Confédération).

Pour rappel, conformément à ces dispositions, les organes centraux prennent toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du réseau, de ses affiliés, ainsi que de l'ensemble du réseau.

La mise en œuvre des dispositions est précisée par les décisions à caractère général au titre de la solidarité et aux mesures en phase de difficulté financière avérée ou de

299 caisses locales de CMB et CMSO Caisse de Bretagne de CM Agricole Caisse régionale du CMSO

Autres caisses locales affiliées aux autres Fédérations du CM



Identité des principaux dirigeants

A la date du Prospectus, les mandataires sociaux de l'Émetteur sont les suivants :

résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la CNCM (les **DCG**).

Nom et fonction	Fin du mandat
Hélène BERNICOT	Indéterminée
Directrice générale	
Anne LE GOFF	Indéterminée
Directrice générale déléguée	
Bertrand BLANPAIN	Indéterminée
Directeur général délégué	
Frédéric LAURENT	Indéterminée
Directeur général délégué	

A la date du Prospectus, la composition du conseil d'administration de l'Émetteur est la suivante :

Nom et fonction	Fin du	Nom et fonction	Fin du
	mandat		mandat
Valérie BARLOIS-LEROUX	2023	Anne-Gaëlle LE BAIL	2022
Administratrice non-issue du		Administratrice	
mouvement coopératif			
Valérie BLANCHET-	2023	Patrick LE PROVOST	2023
LECOQ		Administrateur	
Administratrice			
Thierry BOUGEARD	2023	Yves MAINGUET	2024
Administrateur		Administrateur	
François CHATEL	2024	Luc MOAL	2024
Administrateur		Administrateur	

	Philippe CHUPIN	2023	Valérie MOREAU	2022
	Administrateur		Administratrice	
	Marta CRENN	2023	Colette SENE	2024
	Administratrice		Administratrice	
	Julien CARMONA	2024	Dominique TRUBERT	2023
	Président du Conseil		Administrateur	
	d'administration			
	Guillaume GLORIA	2023	Marie VIGNAL-	2023
	Administrateur salarié		RENAULT	
			Administratrice salariée	
	Michel GOURTAY	2022	Sophie VIOLLEAU	2022
	Administrateur		Vice-Présidente du	
			conseil d'administration	
	Monique HUET	2023		
	Administratrice non-issue du			
	mouvement coopératif			
			I .	

Identité des contrôleurs légaux des comptes Les responsables du contrôle des comptes pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 sont Deloitte & Associés, 6 place de la Pyramide, Tour Majunga Deloitte, 92800 Puteaux, France et Mazars, 61 Rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, France.

#### Quelles sont les informations financières clés concernant l'Émetteur?

Informations financières historiques clés sélectionnées Compte de résultat et bilan consolidés du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (dont le périmètre comprend (i) Crédit Mutuel Arkéa, (ii) les caisses locales affiliées au Crédit Mutuel Arkéa, (iii) les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et (iv) l'ensemble des filiales de Crédit Mutuel Arkéa)

Compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (en milliers d'euros)

En k€	Année	Année-1	Intermédiair e	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente, pour comparaison
	31/12/2020	31/12/2019	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'intérêts nets	650 659	590 898	343 173	333 448
Produits d'honoraires et de commissions nets	490 466	468 074	261 256	237 281
Dépréciation d'actifs financiers, nette	155 466	90 883	49 189	-85 358
Gains ou pertes	316	60 995	45 193	-35 458

instruments de transaction des portefeuilles de transaction				
Produit net bancaire	2 157 523	2 303 347	1 224 064	1 096 427
Résultat net part du groupe	356 241	510 737	277 058	249 460

Bilan consolidé du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (en milliers d'euros)

	consonae an oroupe crean manet in hea (en miners a en os)						
En k€	Année	Année-1	Intermédiair e	Valeur telle qu'elle ressort du dernier processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP)			
	31/12/2020	31/12/2019	30/06/2021	30/06/2020			
Total de l'actif	169 375 771	157 141 925	174 915 304	164 738 948			
Dettes seniors préférées et non préférées	6 470 500	5 043 551	6 803 000	6 380 500			
Dettes subordonnées	2 547 739	2 498 059	2 477 519	2 518 844			
Prêts et créances sur la clientèle	67 250 857	62 444 613	69 616 738	64 502 065			
Dettes envers la clientèle	68 361 123	61 700 260	71 231 408	64 996 431			
Capitaux propres totaux	7 729 000	7 351 679	8 076 295	7 495 210			
Prêts non performants (sur la base de la valeur comptable nette)/Prêts et créances)	0,80%	0,88%	0,82%	0,92%			
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	16,8%	16,4%	17,1%	16,8%			
D / 1 0 1	01 (0/	01 40/	01 (0/	01 70/			

				<u> </u>	<u> </u>		I	I
			propres total					
			Ratio de levier	6,8%	6,3%	7,0%	5,9%	
Il n'y a eu aucun changement significatif dans la situation financière de l'Émetteur ou Groupe Crédit Mutuel Arkéa depuis le 30 juin 2021.						u du		
			ne détérioration sign s le 31 décembre 202		u de répercussi	on sur les pe	rspectives de l'Éme	tteur
			n changement signi n'est survenu entre				Groupe Crédit Mu né.	ıtuel
		propre d'euro corres	es de base de catégo os. Ils progressent	rie 1 ou « Con de 330 million at à l'intégration	nmon Equity Tons d'euros s	Tier 1 » (CET ur le premie	1 30 juin 2021. Les 1) sont de 7 074 mir r semestre 2021, c du premier semestre	illions e qui
forr dan rap	erves nulées s le port udit		objet, il n'existe auc iques contenues dan			l'audit sur les	informations finance	cières
			Quels sont le	es risques spéc	cifiques à l'Én	netteur ?		
1.	Probabilité	:	Mo	yen	Ampleur :		Moyen	
	hors bilan d	e la clie il et cré	entèle du Crédit Mut ances rattachées inc	tuel Arkéa rep	résentent 76,1 it à 69,6 millia	milliards d'eu	2021, les encours buros. Les crédits inso Moyen	
2.	Risque de f frauduleuses réaliser des forensics, de	raude : s, inclu opération e recons	Le risque de fraude ant le cyber risque, ons bancaires fraudu struction du SI et de	e inclut les cas , seraient susci , seraient susci , leuses ; (ii) l'a es impacts clie	eptibles d'incl atteinte à l'inté nts notammen	ure : (i) l'int grité des donn t en cas d'abs	nudes externes. Les a rusion dans le SI v nées induisant des co sence de continuité o struction d'un datace	isant à oûts de dans le
3.	Probabilité		,	yen (IV)	Ampleur :	uisaiit a ia de	Faible	CIIICI.
- •	actuel ou f	utur, a s défav	uquel les fonds pr	opres et les	bénéfices de	la banque so	de taux désigne le ont exposés en rais ancaire et au porte	son de
4.	Probabilité	:	Mo	yen	Ampleur:		Moyen	
	<b>Risques techniques de l'assurance vie :</b> Au titre de son activité d'assurance-vie et de prévoyance, Suravenir (entité du Crédit Mutuel Arkéa) est exposé au risque de souscription, qui désigne le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Cette situation résulte d'une augmentation de la sinistralité non anticipée lors de la tarification, de l'acceptation des risques ou du suivi des risques (risque de provisionnement). Les principaux risques de souscription sont les suivants : (i) les risques de rachat et d'arbitrage, (ii) les risques biométriques, (iii) les risques d'évolution défavorables des frais de l'assureur et (iv) le risque catastrophe.							
5.	Probabilité	:_	Mo	oyen	Ampleur :		Faible	
-•	des marché	s action	ns, entraînant une	baisse de la v	Le risque action du	portefeuille	en cas de variation a . Certains titres à le variation négative	revenu

	valorisation des actifs immobiliers sous-jacents.						
6. Probabilité: Moyen Ampleur: Faible							

Risques relatifs à la désaffiliation du Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel : Le projet de désaffiliation du Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel implique la modification de son organisation et des risques relatifs à la complexité du projet. Cette complexité porte notamment, mais pas exclusivement, sur le périmètre et les mécanismes de consolidation comptable et prudentielle qui devront être déterminés par les autorités de supervision et mis en œuvre une fois sa sortie de l'ensemble Crédit Mutuel. De plus, il existe des risques relatifs aux caisses locales (notamment sur leur capacité future à émettre des parts sociales ou sur le futur vote des administrateurs et des sociétaires des caisses locales sur le projet de désaffiliation) et au Crédit Mutuel Arkéa (notamment sur l'accord des autorités de contrôle relatif à l'agrément bancaire de Crédit Mutuel Arkéa, sur une évolution du modèle interne de calcul des risques pondérés conduisant à une augmentation des exigences en fonds propres de Crédit Mutuel Arkéa, ou sur les modalités pratiques de la désaffiliation fixées par la décision de caractère général n°1-2019 de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

7. Risques de gouvernance (liés à la mise en œuvre des mesures de résolution): L'Émetteur est susceptible de devoir soutenir financièrement les autres entités affiliées à la CNCM si elles rencontrent des difficultés financières conformément aux DCG.

En phase de difficulté financière avérée ou de résolution, la solidarité est illimitée.

#### Section C – Informations Clés sur les valeurs mobilières

#### Différence entre les Obligations et les dépôts bancaires garantis, en termes de rendement, risque et liquidité

Avant l'acquisition des Obligations, les investisseurs doivent prendre note qu'il existe un certain nombre de différences importantes entre les Obligations et les dépôts bancaires, en ce compris sans limitation :

les créances relatives aux Obligations se situent à un rang inférieur à celui des créances au titre des "dépôts garantis" (à savoir les dépôts inférieurs au seuil de 100.000 euros qui bénéficient de la protection du système de garantie des dépôts résultant de la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, telle que modifiée) ;

de manière générale, les dépôts à vue seront plus liquides que des instruments financiers tels que les Obligations ; et

généralement, les Obligations bénéficieront d'un rendement plus élevé que les dépôts garantis libellés dans la même devise et ayant une maturité similaire. Le rendement plus élevé résulte généralement d'un risque plus élevé associé aux Obligations.

Conformément aux dispositions de l'article 7§7 du Règlement (UE) n°2017/1129 et du Règlement (UE) n°1286/2014, tel qu'amendé, un Document d'Informations Clés relatif aux Obligations en date du 28 septembre 2021 a été rédigé, dont le contenu figure ci-après :

#### En quoi consiste ce produit?

#### **Type**

Ce produit est un titre de créance de droit français.

#### **Objectifs**

Ce produit est un produit de placement qui vise à fournir un rendement tel que décrit ci-après.

#### Sous-jacent

Indice: ISTOXX® France Germany Benelux 60 Equal Weight NR Decrement 5% (Code Bloomberg: ISX6EWND Index) Sponsor de l'Indice: STOXX Limited

#### Comment le rendement est déterminé

Le produit ne porte pas d'intérêt et ne donne donc pas lieu à versement de coupon.

#### Remboursement du produit

#### Remboursement anticipé automatique

Pour i de 4 à 19, si, à une quelconque Date de Constatation i, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 100% du Niveau de l'Indice Initial alors, à la Date de Paiement i concernée, l'Emetteur remboursera chaque titre de créance au montant calculé comme suit :

N x [100% + (4,00% \* i)]

#### Remboursement à échéance

En l'absence de remboursement par anticipation, le montant qui vous sera remboursé à la Date d'Echéance dépendra du niveau de l'Indice à la Date de Constatation Finale :

- Vous recevez l'intégralité du Montant Nominal ainsi qu'une prime de 80%, si le niveau de l'Indice Final à la Date de Constatation Finale est supérieur ou égal à 80% du Niveau de l'Indice Initial.
- Vous recevez l'intégralité du Montant Nominal, si le niveau de l'Indice Final à la Date de Constatation Finale est strictement inférieur à 80% du Niveau de l'Indice Initial et supérieur ou égal à 60% du Niveau de l'Indice Initial.
- Vous subissez une perte en capital égale à la baisse de l'Îndice, si le niveau de l'Indice à la Date de Constatation Finale est strictement inférieur à 60% du Niveau de l'Indice Initial.

#### Informations complémentaires

Date d'Emission : 10 janvier 2022 Date d'Echéance : 15 mars 2032 Montant Nominal : 1.000 €

Date de Constatation Initiale : 7 mars 2022 Niveau de l'Indice Initial : TBD points Date de Constatation Finale : 8 mars 2032 Niveau de l'Indice Final : TBD points

Dates de Constatation: 7 mars 2024, 9 septembre 2024, 7 mars 2025, 8 septembre 2025, 9 mars 2026, 7 septembre 2026, 8 mars 2027, 7 septembre 2027, 7 mars 2028, 7 septembre 2028, 7 mars 2029, 7 septembre 2029, 7 mars 2030, 9 septembre 2030, 7 mars 2031, 8 septembre 2031

Dates de Paiement : 14 mars 2024, 16 septembre 2024, 14 mars 2025, 15 septembre 2025, 16 mars 2026, 14 septembre 2026, 15 mars 2027, 14 septembre 2027, 14 mars 2028, 14 septembre 2028, 14 mars 2029, 14 mars 2030, 16 septembre 2030, 14 mars 2031, 15 septembre 2031.

Toutes les dates font l'objet d'ajustements si elles ne correspondent pas à un jour de bourse et, le cas échéant, en cas d'événements perturbateurs du marché.

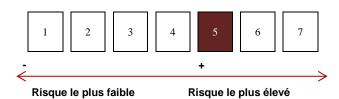
Les termes du produit prévoient que si certains évènements définis, en plus de ceux décrits ci-dessus, se produisent (principalement mais pas exclusivement en relation avec le Sous-jacent, ou l'Emetteur du produit qui peuvent inclure l'interruption de la capacité de l'Emetteur à mener les transactions de couvertures nécessaires), des ajustements peuvent être faits aux termes du produit pour prendre en compte l'évènement concerné ou le produit pourra être remboursé par anticipation. Le montant payé lors de tout remboursement par anticipation peut être inférieur au montant investi initialement.

#### Investisseurs de détail visés

Ce produit est principalement destiné aux souscripteurs qui :

- Recherchent un produit de placement avec une indexation aux évolutions du marché actions
- Recherchent un produit de placement avec une protection contre une baisse modérée du marché actions
- Sont capables de conserver le produit pendant la durée recommandée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 15 mars 2032.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour

Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants ainsi qu'une perte de capital si vous sortez du produit avant échéance. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du produit, qui est susceptible de différer de votre devise nationale.

Dans ce cas, prenez bien conscience du risque de change. Ledit risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur susmentionné. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

#### Scénarios de Performance

Montant notionnel de 10 000 EUR Scénarios		1 an	5 ans	<b>10 ans</b> (période de détention recommandée)
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déductiondes coûts	EUR 6233,32	EUR 7447,14	EUR 2299,63
	Rendement annuel moyen	-37,67%	-5,72%	-13,67%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9118,78	EUR 8660,36	EUR 8182,37
	Rendement annuel moyen	-8,82%	-2.84%	-1,98%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10884,38	EUR 11651,24	EUR 11905,51
	Rendement annuel moyen	8,84%	3,1%	1,76%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11067,08	EUR 13221,27	EUR 13509,8
	Rendement annuel moyen	10,67%	5,74%	3,05%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. Les différents scénarios montrent comment votre produit pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de ce produit. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendriez ou payeriez si vous en sortez avant échéance. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant son échéance et que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

#### Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Si Crédit Mutuel Arkéa fait défaut ou est mis en faillite, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation. Si l'émetteur fait l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), votre réclamation peut être réduite à zéro, convertie en actions ou subir une modification de la maturité. Vous trouverez les notations de Crédit Mutuel Arkéa <a href="https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb">https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb</a> 5023/fr/notations-et-analyses?isAccepte=1&ty=1520352632075

#### Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

#### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts de distribution éventuels supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts de distribution et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts totaux	630	710,48	837,85
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	6,3%	1,36%	0,8%

#### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée (soit 10 ans)
- la signification des différentes catégories de coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an				
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0.60 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix.	
	Coûts de sortie	0.00 %	L'incidence de coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.	
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0.00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.	
	Autres coûts récurrents	0.30 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.	
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0.00 %	L´incidence des commissions liées aux résultats.	
	Commissions d'intéressement	0.00 %	L'incidence des commissions d'intéressement.	

#### Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

#### Période de détention recommandée: 10 ans

Ce titre est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'acheter ce titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance.

Une annulation ou un remboursement anticipé du produit, à l'initiative du client, n'est pas autorisé, sauf cas prévus contractuellement. Le client peut vendre le produit avant sa date d'échéance, tant qu'il y a suffisamment de liquidité sur le marché. Dans ce cas, le client n'a pas droit à une rémunération et peut subir une perte si le prix de vente est inférieur au montant nominal investi.

#### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour les réclamations concernant ce produit ou le comportement de son initiateur, vous pouvez contacter Crédit Mutuel Arkéa à l'adresse : <a href="mailto:back-office.clientele@arkea.com">back-office.clientele@arkea.com</a> ou par courrier à l'adresse postale suivante : Crédit Mutuel Arkéa, Back Office Clientèle, 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon.

#### **Autres informations pertinentes**

Les autres risques et informations concernant le produit sont détaillés dans la fiche produit. La fiche produit peut être obtenue auprès de la personne vous ayant vendu le produit. Vous pouvez trouver le prospectus d'émission ainsi que son supplément aux liens suivants :

Prospectus :

https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-

12/programmeemtnstructuresdecembre2021.pdf, et le cas échéant, de tout supplément postérieur (disponible sur le site internet du Crédit Mutuel: https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c\_33784/fr/autres-programmes).

Section D – Informations Clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

#### A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

# Modalités et conditions de l'offre

L'intégralité des Obligations sera souscrite par l'Émetteur le 10 janvier 2022. Les Obligations seront conservées par l'Émetteur pendant un délai maximum de soixante (60) jours calendaires en vue de leur placement.

Sur le marché secondaire, les Établissements Autorisés (tel que ce terme est défini ci-après), agissant en qualité de distributeurs, distribueront les Obligations au public, à toute personne physique ou personne morale, investisseur qualifié ou non, durant une période d'offre s'étendant

du 10 janvier 2022 (09h00 heure de Paris) au 26 février 2022 (17h00 heure de Paris), sauf prorogation jusqu'au 8 mars 2022 (17h00 heure de Paris) (dans ce cas, la souscription à l'assurance-vie dont les Obligations sont le support sera également prorogée jusqu'au 8 mars 2022 (17h00 heure de Paris)) (la **Période d'Offre**).

Les Établissements Autorisés peuvent à tout moment cesser de distribuer les Obligations, sans préavis, avant la fin de la Période d'Offre.

Les offres des Obligations sont conditionnées à toutes conditions stipulées dans les conditions générales de chaque Établissement Autorisé, notifiées aux investisseurs par l'Établissement Autorisé concerné. L'acquisition des Obligations et le versement des fonds par les investisseurs seront effectués conformément aux procédures applicables entre l'investisseur et l'Établissement Autorisé concerné. A l'issue de la Période d'Offre, les Établissements Autorisés notifieront aux investisseurs le nombre d'Obligations qui leur a été alloué. La négociation de ces Obligations pourra commencer à compter de cette notification.

Les Obligations seront offertes au public au prix de 100 % de leur Valeur Nominale. Le montant minimal d'acquisition est fixé à 1.000 euros soit une (1) Obligation.

A l'issue de la Période d'Offre, les Obligations qui n'ont pas été acquises par le public seront soit conservées soit annulées par l'Émetteur conformément à la réglementation applicable. A l'expiration du délai maximum de conservation de soixante (60) jours calendaires, les Obligations conservées par l'Émetteur seront annulées conformément à la règlementation applicable.

Les Obligations étant intégralement souscrites par l'Émetteur le 8 novembre 2021, il n'y aura pas de publication du résultat de l'offre au public.

Estimation
des
dépenses
totales et
dépenses
facturées à
l'investisseu
r par
l'émetteur
ou l'offreur

Montant des dépenses totales : environ 2.550.000 €

Aucun frais n'est supporté par les porteurs d'Obligations.

#### Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation ?

#### Les offreurs sont :

- Arkéa Direct Bank (Fortunéo) (LEI 969500EYUH381IUM2589), société anonyme de droit français, dont le siège social est situé Tour Ariane 5, place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense ;
- Federal Finance (Arkéa Banque Privée) (LEI 969500ZO0UK0ACQQHO98), dont le siège social est situé 1, allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon;
- Suravenir (LEI 969500RUV6XRD41QXE73), société anonyme de droit français, dont le siège social est situé au 232 rue du Général Paulet, 29200 Brest ; et
- les caisses locales affiliées aux fédérations (i) du Crédit Mutuel de Bretagne, société coopérative à capital variable de droit français, dont le siège social est situé au 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon et (ii) du Sud-Ouest, dont le siège social est situé avenue Antoine Becquerel, 33608 Pessac, (ensemble, les Établissements Autorisés).

# Utilisation et estimation du produit Pourquoi ce prospectus est-il établi? Le montant estimé du produit net de l'émission des Obligations est d'environ 97.450.000 euros et est destiné au financement des besoins de l'Emetteur.

de l'offre	
Convention de prise ferme avec engagement ferme	Non applicable.
Intérêt des personnes physiques ou morales pouvant influer sensiblemen t sur l'offre	La distribution des Titres se fera par l'intermédiaire des Etablissements Autorisés. Ces entités appartiennent au Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Les Etablissements Autorisés percevront une commission au titre des placements réalisés. La commission de distribution pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % (toutes taxes comprises) de la valeur nominale des Titres effectivement placés.  Par ailleurs, Crédit Mutuel Arkéa agit en qualité d'agent financier, d'agent payeur principal, d'agent de calcul principal et d'agent de détermination principal, ce qui peut également donner lieu à un conflit d'intérêts.